

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 17 mai 2024 à 20h00 selon convocation en date du 13 mai 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIÈRE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à Monsieur VINCENT)  
M SIRIEIX

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M BUSSIÈRE

Délibération N°2024-032 : Nouvelle convention partenariale pour l'agence postale communale 2024-2033


Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de partenariat avec La Poste dans le cadre de l'Agence Postale Communale. En contrepartie des prestations fournies par la commune, La Poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 1 335.00 € (au 01.01.2024) qui sera revalorisée chaque année au 1er janvier en fonction du dernier indice des prix à la consommation (tabac inclus) connu au 1er décembre, selon le mode de calcul suivant : MXI/R.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la Poste envisage le déploiement de nouvelles missions.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les termes de la convention pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2024 ;
- Acceptent d'étudier la possibilité d'effectuer des missions supplémentaires ;
- Confient à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document lié à cette décision ;
- Disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le 22/05/2024
ID : 019-211911300-20240517-DCM2024032-DE



Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 17 mai 2024.  
Au registre sont les signatures

